

COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

Système de notification d'affiliation publicitaire d'athlètes : conditions d'utilisation

Bienvenue dans le Système de notification pour l'affiliation publicitaire d'athlètes du Comité olympique canadien (le « protocole »).

Les présentes conditions d'utilisation (les « conditions ») constituent un accord juridique entre vous et le Comité olympique canadien (le « COC » ou « nous ») régissant votre accès à la plateforme (la « plateforme ») qui comprend le processus d'avis d'affiliation publicitaire d'athlètes (le « processus ») et votre utilisation de celle-ci. Veuillez lire attentivement les présentes conditions avant d'utiliser la plateforme. En utilisant la plateforme et/ou le processus, vous acceptez d'être lié par les présentes. N'utilisez pas la plateforme et/ou le processus si vous n'acceptez pas les présentes. Vous pourriez devoir accepter d'autres conditions dans le cadre du processus (les « autres conditions »). En cas de conflit entre les présentes et les autres conditions, les autres conditions auront préséance.

En utilisant la plateforme et/ou le processus, vous acceptez, au nom de votre organisation (l'« organisation »), d'être obligé par les présentes conditions et d'utiliser cette plateforme et de participer au processus conformément à celles-ci.

1. Lignes directrices du COC sur le marketing des athlètes / la Règle 40 pour les Jeux de Paris 2024

La Règle 40 de la Charte olympique est un règlement du Comité international olympique (le « CIO ») qui encadre l'admissibilité des athlètes, entraîneurs et autres membres du personnel de soutien à participer aux Jeux olympiques (chacun, un(e) « participant(e) »). L'article 3 de la *Règle 40* stipule que : « Les concurrents, officiels d'équipe et autres membres du personnel d'équipe qui participent aux Jeux olympiques peuvent permettre que leur personne, leur nom, leur image ou leurs performances sportives soient exploités à des fins publicitaires pendant les Jeux olympiques conformément aux principes déterminés par la commission exécutive du CIO ». Le CIO a publié des lignes directrices qui comprennent les « principes clés » déterminés par la commission exécutive du CIO en ce qui concerne la mise en œuvre de l'article 3 de la *Règle 40* pour les Jeux de Paris 2024. Telle qu'établie par le CIO, la période des Jeux de Paris 2024 est comprise entre le 18 juillet 2024 et le 13 août 2024.

Le COC est responsable de la mise en œuvre de ces principes clés au Canada et les lignes directrices du document *Marketing des athlètes/Règle 40* du COC pour Paris 2024 peut être consulté [ici](#).

2. Processus de notification

a. Demandes

i. Lignes directrices générales. Le service des Droits commerciaux du COC vérifiera la conformité des demandes aux critères décrits dans les lignes directrices du COC sur le marketing des athlètes/Règles 40 pour les Jeux de Paris 2024, établis par le COC à sa seule discrétion.

ii. Spécifications. Votre soumission doit être conforme aux formats de fichiers acceptés pour le téléversement d'éléments créatifs sur la plateforme. Notez que la taille maximale est de 250 Mo par fichier.

iii. Échéances et livrables

18 avril 2024 : date limite pour l'envoi d'une demande pour les Jeux de Paris 2024

- Les demandes doivent comprendre les éléments suivants :
 - un aperçu de la campagne (nom, description, thème, messages clés);
 - les canaux/tactiques de la campagne;
 - un échantillon représentatif créatif pour chaque tactique envisagée;
 - un calendrier des activités médiatiques;
 - toute autre information pertinente.

Veuillez vous référer au modèle de demande et au calendrier des activités médiatiques disponibles [ici](#).

Le défaut de fournir les documents requis dans le cadre de la demande peut entraîner un retard dans le processus et rendre nulles les vérifications de conformité effectuées par le COC.

b. Examen et vérification

i. Les demandes conformes aux exigences énoncées ci-dessus seront examinées en continu par le service des droits commerciaux du COC. Le COC fera des efforts raisonnables pour examiner les demandes et fournir un retour d'information concernant la conformité avec les lignes directrices du document *Marketing des athlètes/Règle 40* du COC dans les dix (10) jours suivant la réception de ces demandes; cela dit, nous ne garantissons aucunement le respect de ce délai. Le service des affaires commerciales du COC a le pouvoir de décision final en ce qui concerne la vérification de la conformité des demandes avec les lignes directrices du document *Marketing des athlètes/Règle 40* du COC.

ii. Toutes les communications seront transmises par la plateforme. Nous vous enverrons un courriel lorsqu'un nouveau message ou avis sera publié dans votre compte (voir définition ci-dessous). Néanmoins, il vous incombe de consulter régulièrement les communications dans votre compte; ne vous fiez pas aux courriels pour savoir si vous avez reçu un nouveau message ou avis.

iii. Le COC se réserve le droit de décliner la vérification de toute demande envoyée par la plateforme ou d'exiger des changements quand il estime que la demande n'est pas conforme aux lignes directrices du document *Marketing des athlètes/Règle 40* du COC. Si la demande n'est pas révisée et soumise à nouveau comme demandé, elle est considérée comme non conforme aux lignes directrices du document *Marketing des athlètes/Règle 40* du COC.

iv. Le COC se réserve le droit de révoquer toute vérification de conformité accordée précédemment si le contexte le justifie, notamment – mais non exclusivement – en cas de non-respect des politiques ou des lignes directrices du CIO et/ou du COC, y compris les présentes.

Sachez que le COC vérifiera seulement si vos demandes sont conformes aux lignes directrices du COC sur le marketing des athlètes / Règle 40 pour les Jeux de Paris 2024 et à toute autre règle ou ligne directrice pertinente du CIO ou du COC portant sur le marketing ou l'utilisation de la marque. Le COC ne peut vérifier la conformité de votre demande à tout autre règlement, loi ou politique. La conformité des tactiques aux lois, aux règlements et aux politiques applicables doit être validée par un avocat.

3. Votre compte et votre demande

a. Votre compte. Vous devrez vous créer un compte (le « compte ») sur la plateforme pour faire examiner vos éléments créatifs et vos tactiques.

b. Règles d'utilisation

i. Vous vous engagez à ne pas fournir de renseignements faux, inexacts ou trompeurs lors de la création ou de l'utilisation de votre compte.

ii. Si nous désactivons votre compte, vous ne pouvez en créer un autre sans notre permission.

iii. Vous vous engagez vos coordonnées à tenir à jour.

iv. Si vous créez un compte au nom d'une organisation, vous déclarez être légalement autorisé à lier cette organisation aux présentes.

v. Vous ne pouvez transférer votre compte à un autre utilisateur ou à une autre organisation.

vi. Pour protéger votre compte, gardez vos renseignements et votre mot de passe secrets. Vous êtes responsable de toutes les activités effectuées avec votre compte.

c. Documents de la demande

L'organisation reconnaît et accepte que :

i. l'organisation est responsable de l'obtention de toute conformité juridique ou autorisation requise en ce qui concerne sa demande et toutes les activités prévues par les présentes, y compris en ce qui concerne l'utilisation proposée des demandes, des tactiques et des supports de campagne (collectivement, les « documents de la demande »). L'examen par le COC des documents de demande de l'organisation : (a) est limité et restreint à la vérification de la conformité avec ***les lignes directrices du document Marketing des athlètes/Règle 40 du COC pour Paris 2024 ainsi que les autres règles et directives applicables du CIO et du COC en matière de marketing et d'utilisation de la marque***, et ne concerne aucune autre question (y compris la conformité juridique ou la non-violation des droits de tiers); et (b) ne dégage pas l'organisation de la responsabilité de ses activités ou du respect de l'une de ses obligations en vertu des présentes conditions.

ii. Le COC n'a fait aucune promesse ou déclaration à votre égard concernant les documents de la demande, et n'a aucune obligation d'examiner ou de fournir un retour d'information détaillé ou une réponse en rapport avec le processus. Il n'existe aucun accord, écrit ou verbal, exprès ou implicite, entre vous et le COC concernant les documents de la demande, autre que les présentes conditions.

iii. Le COC n'accorde aux documents soumis que la considération qu'il juge appropriée, à sa discrétion exclusive.

iv. Le COC n'accepte aucune obligation en ce qui concerne la protection des documents de la demande. Le COC a le droit de copier, d'utiliser et de distribuer les documents de la demande à toutes fins utiles dans le cadre du processus. Vous avez conservé une copie des documents de la demande. Le COC n'a aucune obligation de vous renvoyer les documents de la demande et n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents de la demande.

v. Le COC ou ses commanditaires ou partenaires peuvent avoir déjà reçu et peuvent à l'avenir recevoir ou développer de façon indépendante des documents similaires aux documents soumis. Le COC n'a aucune obligation de vous informer ou de vous conseiller quant à de tels documents. Le COC et ses commanditaires ou partenaires ont le droit illimité d'utiliser ces documents similaires, et vous ne disposez d'aucun droit ou droit d'action contre le COC ou ses commanditaires ou partenaires pour l'utilisation de ces documents similaires.

4. Déclarations et garanties

Toute personne et/ou organisation qui fait une demande sur la plateforme (un « représentant ») déclare, garantit et convient au nom de l'organisation :

a. qu'elle a le pouvoir et l'autorité de représentation nécessaires pour accepter les présentes et réaliser les activités envisagées.

- b. que l'exécution des obligations de l'organisation aux termes des présentes ne l'amènera à enfreindre aucun contrat ni aucune obligation contractuelle liant l'organisation.
- c. que l'organisation se conformera à toutes les lois fédérales, provinciales et locales applicables à l'exécution de ses obligations aux termes des présentes.
- d. La demande, y compris les documents de la demande, ne contient pas d'informations fausses, inexactes ou trompeuses, n'est pas diffamatoire et ne viole pas les droits à la vie privée, les droits d'auteur, les marques commerciales, la publicité ou d'autres droits intellectuels ou de propriété d'un tiers.
- e. L'organisation dispose des autorisations, consentements, décharges et renonciations nécessaires pour utiliser le nom, l'image, la voix et/ou la ressemblance du participant à toutes les fins décrites dans la demande, y compris dans le cadre de ses demandes, tactiques et supports de campagne, et l'organisation est et demeurera entièrement responsable à tout moment de toute utilisation du nom, de l'image, de la voix et/ou de la ressemblance de ce participant.
- f. L'organisation dispose de toutes les licences et autorisations nécessaires et a payé et paiera toutes les redevances et tous les droits requis pour utiliser tout contenu des documents de la demande, y compris dans le cadre de ses demandes, tactiques et supports de campagne à toutes les fins de ce contenu (c'est-à-dire, notamment, toute musique, toute composition, tout enregistrement, toute image et tout autre droit de propriété intellectuelle).
- g. qu'elle avisera immédiatement le COC si la relation de l'organisation avec un participant prend fin, auquel cas elle retirera toute demande en attente relative à ce participant et cessera d'utiliser le nom, l'image, la voix et/ou le portrait du participant à quelque fin que ce soit.
- h. l'organisation ne publiera, ne distribuera, ni ne rendra public d'une quelconque façon – à moins d'avoir reçu une vérification écrite du COC conformément aux présentes et aux autres conditions – tout élément créatif, toute tactique ou toute demande où figure un participant pendant la période des Jeux.

5. Disponibilité de la plateforme

Nous nous efforçons d'assurer le bon fonctionnement de la plateforme; cependant, tous les services en ligne connaissent des perturbations et des pannes à l'occasion, et le COC ne peut être tenu responsable des éventuels désagréments ou pertes que de tels événements pourraient vous causer. Advenant une panne, vous pourriez être incapable de consulter vos demandes ou nos communications. Veuillez signaler immédiatement toute perturbation ou panne à l'adresse utilisation-marque@olympique.ca.

6. Absence de garanties, limitation de la responsabilité et garantie contre toute responsabilité

a. Absence de garanties

LE COC ET SES FOURNISSEURS N'OFFRENT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU AUTRE, OU CONDITION RELATIVE À VOTRE UTILISATION DE LA PLATEFORME. VOUS COMPRENEZ QUE VOUS UTILISEZ LA PLATEFORME À VOS RISQUES ET QUE NOUS FOURNISSONS LA PLATEFORME TELLE QUELLE, ERREURS COMPRISES ET SELON LES DISPONIBILITÉS. VOUS ASSUMEZ SEUL LE RISQUE LIÉ À L'UTILISATION DE LA PLATEFORME. LE COC NE GARANTIT PAS L'EXACTITUDE ET L'ACTUALITÉ DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SUR LA PLATEFORME, NI LES RÉSULTATS DÉCOULANT DE L'UTILISATION DE CELLE-CI. SANS LIMITER LA GÉNÉRALITÉ DE CE QUI PRÉCÈDE, LE COC NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE L'EXAMEN, DU REFUS OU DE L'APPROBATION D'UNE DEMANDE. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LES LOIS APPLICABLES, NOUS EXCLUONS TOUTE GARANTIE IMPLICITE, NOTAMMENT LES GARANTIES DE VALEUR MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE CONFORMITÉ AUX RÈGLES DE L'ART ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. VOUS POURRIEZ AVOIR CERTAINS DROITS EN VERTU DES LOIS LOCALES. RIEN DANS LES PRÉSENTES NE VIENT LIMITER CES ÉVENTUELS DROITS. VOUS RECONNAISSEZ QUE LES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET LES SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS NE SONT PAS INFAILLIBLES ET PEUVENT TOMBER EN PANNE À L'OCCASION. NOUS NE GARANTISSONS PAS QUE LES SERVICES SERONT DISPONIBLES SANS INTERRUPTION, À TEMPS, EN TOUTE SÉCURITÉ ET SANS ERREUR, NI QU'AUCUNE PERTE OU DIVULGATION DE CONTENU NE SE PRODUIRA, ET NOUS NE GARANTISSONS AUCUNE CONNEXION AUX RÉSEAUX INFORMATIQUES NI TRANSMISSION À PARTIR DE CEUX-CI.

b. Limite de la responsabilité

SAUF DANS LES CAS OÙ LE REPRÉSENTANT OU LES ORGANISATIONS DOIVENT VERSER UNE INDEMNITÉ OU DES DOMMAGES-INTÉRÊTS POUR UNE VIOLATION DES REPRÉSENTATIONS ET DES GARANTIES OU D'UNE INCONDUITE INTENTIONNELLE, AUCUNE DES PARTIES NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES PERTES DE PROFITS OU AUTRES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS OU DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS ASSOCIÉS À UN CONTRAT, À UN DÉLIT (NOTAMMENT LA NÉGLIGENCE), À UNE GARANTIE, À LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU À TOUT AUTRE ÉLÉMENT, MÊME SI ELLE AVAIT ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

c. Garantie contre toute responsabilité

L'organisation garantit et défend le COC, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, ses mandataires et ses bénévoles contre toute réclamation, toute poursuite, toute action, tous dommages-

intérêts, toute responsabilité, tout jugement, toute perte, toute liquidation, tous frais d'intérêt, toute pénalité et tous frais et dépenses (y compris les honoraires d'avocat et les débours) découlant d'un acte ou d'une omission de l'organisation en vertu des présentes.

7. Droits patrimoniaux

a. Contenu de la plateforme

Vous reconnaissez que tous les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle relatifs à la plateforme (collectivement, le « contenu du COC ») appartiennent au COC ou à ses concédants de licence dans toute la mesure permise par la *Loi sur le droit d'auteur*, les lois internationales sur le droit d'auteur et les autres lois applicables. À moins d'obtenir une autorisation écrite expresse d'une personne autorisée, vous ne pouvez copier, reproduire, distribuer, publier, intégrer à une base de données, afficher, présenter, modifier ou transmettre toute partie du contenu du COC, vous en inspirer pour produire d'autre contenu ni l'utiliser ou l'exploiter d'une quelconque façon.

b. Marques de commerce et marques officielles

Pour en savoir plus sur les marques de commerce et les marques officielles du COC, consultez les directives sur l'utilisation de la marque olympique du COC, accessibles [ici](#).

8. Politique de confidentialité

a. Renseignements que nous recueillons

Renseignements que vous nous fournissez

En soumettant des documents de demande et en participant au processus, vous pourriez fournir des renseignements qui pourraient raisonnablement être utilisés pour communiquer avec vous ou pour vous identifier personnellement ou qui concernent une personne (les « renseignements personnels »), par exemple :

- vos coordonnées (ex. : nom, courriel, adresse postale et numéro de téléphone);
- votre nom d'utilisateur et votre mot de passe;
- vos demandes et tout autre renseignement que vous nous envoyez;
- tout autre renseignement décrit au moment de la collecte ou que vous consentez à fournir.

Renseignements que nous recueillons ou recevons automatiquement lorsque vous utilisez notre plateforme

Lorsque vous interagissez avec notre plateforme, nous et nos fournisseurs de services pouvons recourir à diverses technologies qui recueillent automatiquement ou passivement des renseignements sur l'accès à la plateforme et l'utilisation de celle-ci (les « renseignements sur l'utilisation »). Sont notamment des renseignements sur l'utilisation :

- votre type de fureteur et votre système d'exploitation;
- les pages et les liens consultés sur la plateforme;
- les renseignements recueillis au moyen de témoins (témoins, ou *cookies*), de pixels invisibles et d'autres technologies;
- les renseignements sur vos interactions avec les courriels, notamment les liens sur lesquels vous avez cliqué et le fait que vous ayez ouvert ou transféré un message.

Les renseignements sur l'utilisation sont généralement non identificatoires. Si toutefois nous les associons à vous en tant que personne précise et identifiable, nous les traiterons comme des renseignements personnels.

b. Utilisation des renseignements que nous recueillons et recevons

Nous utilisons les renseignements que nous recueillons et recevons pour les fins générales suivantes :

- traitement de vos demandes et réponses aux communications que vous nous transmettez;
- envoi de sondages, d'avis juridiques et d'autres renseignements pertinents pour votre utilisation de la plateforme;
- maintenance et administration de la plateforme, analyses diverses ou recherche, formation et autres activités internes dans le but d'améliorer nos activités, la plateforme et nos autres produits et services;
- toute autre fin décrite au moment de la collecte ou à laquelle vous consentez.

c. Communication des renseignements que nous recueillons et recevons

Nous sommes déterminés à maintenir votre confiance; ainsi, nous voulons que vous compreniez comment nous pourrions communiquer les renseignements que nous recueillons.

- Fournisseurs de services. Nous pourrions communiquer vos renseignements à des fournisseurs de services tiers qui effectuent certaines tâches ou offrent certains services en notre nom, notamment l'hébergement de la plateforme, la réalisation d'analyses et l'envoi de communications.
- Autres parties lorsqu'exigé par la loi ou nécessaire à la protection de la plateforme. Nous pourrions communiquer vos renseignements à des tiers pour protéger les droits et assurer la sécurité du COC et des utilisateurs de la plateforme; pour faire appliquer les présentes; pour prévenir la fraude (ou gérer le risque); et dans le cadre d'une procédure policière ou judiciaire ou d'une demande de coopération d'un gouvernement ou d'une autre organisation, que nous sommes légalement tenus de le faire ou non.
- Données regroupées. Nous pourrions communiquer à des tiers des renseignements non associés à un utilisateur, à une campagne ou à une tactique en particulier, par exemple des données regroupées sur l'utilisation du site Web.

d. Vos choix

Si vous souhaitez modifier, valider, corriger ou supprimer tout renseignement personnel recueilli par la plateforme, vous pouvez modifier votre dossier d'utilisateur. Dans le cadre de nos activités normales de gestion des renseignements, nous pourrions supprimer certains dossiers contenant des renseignements

personnels que vous avez fournis sur la plateforme. Rien ne nous oblige à conserver indéfiniment ces renseignements personnels, et nous ne pouvons être tenus responsables de toute conséquence directe ou indirecte de la destruction de ceux-ci. Il pourrait être impossible d'effacer complètement vos renseignements de nos bases de données pour qu'il n'en subsiste aucune trace, notamment à cause des copies de sûreté.

e. Sécurité des données

Nous avons adopté des procédures de sécurité qui contribuent à éviter que des renseignements que nous recueillons et recevons soient perdus, mal utilisés ou consultés par des personnes non autorisées. Sachez que la sécurité des données transmises ou stockées ne peut jamais être garantie à 100 %. Ainsi, bien que nous nous efforcions de protéger les renseignements que nous stockons, nous ne pouvons garantir la sécurité des renseignements que vous fournissez ou transmettez sur la plateforme et ne pouvons être tenus responsables du vol, de la destruction ou de la divulgation accidentelle de renseignements.

La confidentialité de votre mot de passe et toute connexion à la plateforme ou utilisation de celle-ci à partir de votre compte, par des personnes autorisées ou non, sont votre responsabilité. Veuillez nous signaler immédiatement toute utilisation non autorisée de votre mot de passe ou de votre compte et toute autre infraction à la sécurité.

9. Règlement des différends; arbitrage

La présente section s'applique à tout différend que vous pourriez avoir avec le COC.

a. Lieu et lois applicables. Les présentes sont régies par les lois de l'Ontario et les lois fédérales canadiennes applicables et doivent être interprétées conformément à celles-ci, sans égard aux principes de conflit de lois. En utilisant la plateforme, vous renoncez à toute réclamation possible en vertu des lois d'autres provinces, pays ou territoires.

b. Avis de différend. En cas de problème ou de différend avec le COC, vous reconnaissez que vous devez d'abord laisser au COC la chance de résoudre le problème ou le différend en question. Vous devez notamment lui transmettre un avis de différend, soit un document écrit qui comprend le nom, l'adresse et les coordonnées de la partie émettrice, les faits ayant causé le différend et la solution proposée. Tout avis de différend doit être posté à l'adresse suivante : Services juridiques, Comité olympique canadien, 250, rue Yonge, suite 3000, C.P. 19, Toronto (Ontario) M5B 2L7, Canada. Vous devez ensuite négocier de bonne foi avec le COC. Ces négociations devraient déboucher sur une entente. Si toutefois – pour quelque raison que ce soit – le problème ou le différend n'est toujours pas réglé à votre satisfaction dans les soixante (60) jours suivant la réception de votre avis de différend par le COC, vous acceptez que les dispositions de règlement ci-dessous s'appliquent.

c. Arbitrage exécutoire. Si votre problème ou différend avec le COC n'est pas entièrement et définitivement réglé dans les délais indiqués ci-dessus, ou si vous contrevenez aux présentes et ne corrigez pas la situation malgré un avis du COC, un processus d'arbitrage exécutoire sera enclenché conformément aux *Règles d'arbitrage de l'IAMC* de l'Institut d'Arbitrage et de Médiation du Canada Inc. (l'« Institut »), le dossier étant alors transmis à un seul arbitre nommé conformément aux Règles, dans la mesure où celles-ci n'entrent pas en conflit avec le présent article. Si l'Institut n'est pas fonctionnel, un processus d'arbitrage ponctuel sera enclenché conformément à la *Loi de 1991 sur l'arbitrage* de l'Ontario. L'arbitrage se déroulera à Toronto (Ontario) en français ou en anglais, selon votre choix. Vous renoncez à votre droit de porter tout différend devant un juge ou un jury (et de faire partie d'une poursuite ou d'un recours collectif lié à tout différend). Tout différend ou manquement aux présentes sera plutôt réglé par un arbitre impartial, dont la décision sera sans appel et exécutoire.

d. Renonciation à la consolidation. Tout arbitrage en vue de régler un différend s'applique à ce seul différend. Ni vous ni le COC ne pouvez chercher à combiner ou à consolider l'arbitrage avec d'autres arbitrages sans le consentement écrit préalable des parties touchées par tous les arbitrages en cause.

e. Délai d'un an pour la transmission d'un différend à un arbitre. Dans les limites permises par la loi, tout différend lié aux présentes doit être transmis à un arbitre dans un délai d'un an. Ce délai commence à courir le jour où un avis de différend aurait pu être transmis. Tout différend qui n'est pas transmis à un arbitre dans un délai d'un an ne pourra plus jamais faire l'objet d'un arbitrage.

10. Dispositions générales

a. Communications électroniques. Dans les limites permises par les lois applicables, vous acceptez d'utiliser des signatures électroniques et de recevoir tous les avis et autres communications sous forme électronique par courriel.

b. Utilisation de la plateforme. Vous pouvez utiliser la plateforme seulement pour nous envoyer des demandes. Vous ne pouvez poser aucun geste susceptible de désactiver ou de surcharger la plateforme, de nuire à son fonctionnement ou d'altérer son apparence, par exemple en téléversant un virus ou tout autre programme malveillant.

c. Changements aux présentes. Nous pouvons modifier les présentes en tout temps, auquel cas nous vous aviserons de tout changement sur la plateforme. En utilisant la plateforme après l'entrée en vigueur des changements, vous signifiez que vous acceptez les nouvelles conditions. Si vous n'acceptez pas celles-ci, vous devez cesser d'utiliser la plateforme et fermer votre compte.

d. Cas de force majeure. Le COC ne peut être tenu responsable de tout retard ou manquement à ses obligations si ce retard ou ce manquement est causé par une situation hors de son contrôle raisonnable, notamment un incendie, une inondation, un accident, un tremblement de terre, une défaillance des

réseaux de télécommunications, une panne de courant, une panne de réseau ou une catastrophe naturelle (collectivement, les « **cas de force majeure** »).

e. Aucune cession. Les présentes et les vérifications de conformité accordées sur la plateforme ne peuvent être vendues, cédées ou transférées à un tiers sans l'autorisation écrite préalable du COC. Toute vente, toute cession ou tout transfert interdits par les présentes sera frappé de nullité.

f. Aucune renonciation. Lorsqu'il omet de faire appliquer une disposition des présentes, le COC ne renonce pas pour autant à celle-ci ni à toute autre disposition des présentes.

g. Entente intégrale. Les présentes constituent l'entente intégrale entre les parties quant à l'objet des présentes, et aucune de leurs dispositions ne peut être modifiée autrement que par un écrit signé par les deux parties.

h. Aucune coentreprise. Rien dans les présentes ne crée un partenariat, une coentreprise ou une relation mandant-mandataire entre les parties.

i. Survie. Toute disposition des présentes conçue expressément ou implicitement pour entrer ou demeurer en vigueur après la résiliation des présentes reste en vigueur advenant une résiliation.

Dernière mise à jour : 11 avril 2024